

Le 4 mai 2009

DESTINATAIRES Directeurs généraux des divisions scolaires

Mesdames, Messieurs,

Je voudrais par la présente vous donner des précisions concernant l'approche que les divisions scolaires devraient adopter relativement aux fermetures des écoles et aux réponses aux questions des parents à ce sujet, en matière de l'éclosion du virus de la grippe H1N1. Comme vous pourriez le savoir, un premier cas confirmé de la grippe H1N1 a été signalé au Manitoba le 3 mai. La personne infectée fait partie du groupe d'âge scolaire.

Dans certaines provinces, des autorités scolaires locales ont pris des mesures sans consulter ou, dans certains cas, contraires aux recommandations des responsables de la santé publique. Le gouvernement du Manitoba s'efforce de faire en sorte que cela ne se produise pas ici et qu'il y ait une concordance entre la protection de la santé publique et l'atténuation de la perturbation sociale. Par conséquent, les responsables du ministère de la Santé et de la Vie saine du Manitoba ont recommandé que des mesures de précaution habituelles soient prises afin d'éviter de contracter la maladie. Ces responsables ont également signalé que jusqu'à maintenant, les symptômes du virus H1N1 sont relativement bénins. À ce jour, aucune indication n'a été donnée dans la province pour fermer une école afin de protéger la santé du public.

Par conséquent, en consultation avec les responsables du ministère de la Santé et de la Vie saine du Manitoba, je ne recommande aucune fermeture d'école relativement à cette situation à moins que le ministre de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba ne le demande après avoir consulté le médecin hygiéniste en chef du Manitoba ou votre médecin hygiéniste régional. Si vous voulez discuter de votre situation particulière avec un médecin hygiéniste, veuillez téléphoner au 204 788-8666 (24 heures sur 24). Soyez assurés que la situation est évaluée de manière continue afin de déterminer les mesures de santé publique les plus appropriées pour protéger la santé de la population manitobaine. Pour obtenir des conseils sur les soins auto-administrés ou pour savoir quand il est temps d'obtenir des soins additionnels, les résidents du Manitoba devrez communiquer avec leur médecin de famille ou un autre fournisseur des services de santé ou téléphoner à Health Links—Info Santé au 204 788-8200 ou au 1 888 315-9257 (sans frais). Pour obtenir plus de renseignements concernant la grippe H1N1, veuillez consulter le site Web consacré à la grippe H1N1 à l'adresse suivante : www.Manitoba.ca.

Si vous avez des questions relatives à la grippe H1N1, veuillez ne pas hésiter à communiquer avec moi au 204 945-3752 (bureau) ou au 204 781-0998 (téléphone cellulaire), ou avec David Yeo au 204 945-8664 (bureau). Je vous remercie de votre collaboration et aide soutenues.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes sincères salutations.

Gerald Farthing

c.c. Monsieur Peter Bjornson, ministre de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse
 Madame Theresa Oswald, ministre de la Santé
 Arlene Wilgosh, sous-ministre de la Santé et de la Vie saine
 Manitoba School Boards Association
 Manitoba Teachers' Society
 Manitoba Association of School Superintendents
 Manitoba Association of School Business Officials
 Manitoba Association of Parent Councils